

**Administration Communale**

**Séance du 09 septembre 2013.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**ORDRE DU JOUR :**

**Réf CC/13/07/009/PYG**

9.- Fonds d'Investissement 2013 – 2016 à destination des Communes –  
Approbation – Décision.-

**Sont présents** M. MOUREAU Christian, Bourgmestre  
– Président, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV  
Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M.  
FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques,  
MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, GONZALEZ-MOYANO Astrid,  
MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE  
Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, Mme  
PERNIAUX Cynthia, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS  
Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, CHIAVETTA Salvatore,  
Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers  
communaux et M. BURION Michel, Directeur général.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses  
modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux  
compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants  
relatifs à la tutelle ;

Vu la circulaire du 6 juin 2013 relative au Fonds d'investissement à  
destination des communes ;

Attendu que le Gouvernement wallon a approuvé en sa séance du 2  
mai 2013, l'avant projet de décret modifiant les dispositions du Code de  
la démocratie locale et de la décentralisation relatives aux subventions à  
certains investissements d'intérêt public et établissant un droit de tirage  
au profit des communes »

Vu les fiches correspondant au Fonds d'investissement pour les années  
budgétaires 2014-2015-2016 dont les copies sont jointes au dossier.

Sur proposition du Collège communal ;

**DECIDE, par vingt-trois voix pour et une abstention :**

Article 1er.- D'approuver le plan d'investissement communal pour la  
période qui s'étend de 2014-2015-2016.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,  
(s) M. BURION.

Le Président,  
(s) Ch. MOUREAU.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,